

## Particular Conditions of Sale

### 1. Important information for potential buyers

1.1 The lots are offered for sale by Il Ponte - Casa d'Aste Srl, a company with registered office in Milan, Via Pontaccio 12 (20121), VAT and Milan Company Register no. 01481220133, fully paid share capital of Euro 34,320.00 (Il Ponte), acting in the name and on behalf of the Seller as agent with representation of the same, except for the cases in which Il Ponte is the owner of the lot. Seller means any individual or company owning the lot offered for sale by auction by Il Ponte. In any event (bids placed by phone and/or internet and/or online auctions included) sales are considered to be carried out within the scope of a public auction, therefore the buyer will not be entitled to any right of withdrawal.

1.2 These General Terms and Conditions of Sale and the Particular Conditions of Sale may be modified by means of a notice posted in the exhibition room or via an announcement made by the auctioneer before the auction begins. Potential purchasers should consult the site [www.ponteonline.com](http://www.ponteonline.com) (Website) to review them and to review the most current information on the lots in the catalogue and any possible different condition of sales for the specific auction.

1.3 Il Ponte acts as agent of the Seller and is exempt from any responsibility in regard to origin, condition and description of the lots included in catalogues, brochures and any other illustrative material. The aforementioned descriptions, as any other indication or illustration, is to be considered as purely indicative and shall not under any circumstances induce trust and/or expectation of any sort in the potential buyers. The lack of explicit references concerning the lot conditions in the catalogue shall not imply that the asset is without imperfections. Any written or verbal representation provided by Il Ponte, including the ones in catalogues, reports, comments or evaluations concerning any characteristic of a lot - such as authorship, authenticity, provenance, attribution, origin, date, cultural origin or source, its quality, including its price or its value or valuation - merely reflect non-binding opinions and can be re-examined by Il Ponte and possibly modified before the lot is offered for sale. Il Ponte, its administrators, employees, collaborators or consultants, shall not be held responsible for mistakes or omissions included in the aforementioned descriptions and/or representations. The estimates published in the catalogue are expressed in Euro: the starting price for the auction and the Hammer Price (i.e. the price at which a lot is sold at an auction by the auctioneer) can be higher or lower than the evaluations indicated.

1.4 All potential buyers are required to examine in advance the conditions of each lot during the exhibition of the lots organized by Il Ponte before the auction in order to carry out (also with their own experts) a prior in-depth examination concerning the authenticity, preservation, condition, provenance, typology and quality of the lots, on which potential buyers - and the final buyer - shall assume any sort of risk and responsibility. During the exhibition, the staff of Il Ponte will be available to potential buyers to provide - at their own request - an updated illustration of the objects in question, if available.

1.5 In addition to the descriptions in the catalogue, Il Ponte makes available, on request, condition reports on the condition of each lot.

The condition report is provided in order to help assess the condition of the Lot and is for indicative purposes only. The condition report may not report all defects, restorations, alterations or adjustments because Il Ponte is not a professional restoration or conservation workshop.

The condition report states a qualified opinion but it is nevertheless subjective and as such Il Ponte and its experts cannot be held in any way responsible for such information nor can the condition be considered absolutely exhaustive. Any condition report therefore, does not constitute an alternative to a professional advice aimed at resolving any doubts.

1.6 All objects of an electrical or mechanical nature are to be considered solely on the basis of their artistic and decorative value and are not to be considered functional. Before using any such object of a sold lot, it is best to have any electrical system therein certified by a qualified electrician, as Il Ponte shall not assume any responsibility in these regards.

1.7 Neither Il Ponte nor its directors, employees, contractors or consultants shall be liable for acts or omissions relating to the preparation or conduct of an auction or for any other matter relating to the sale of the lot.

1.8 Following the adjudication, Il Ponte shall not be held responsible for any fault or defect of the lots, including but not limited to those related to state of preservation, wrong attribution, authenticity, provenance, weight or lack of quality. Potential buyers and successful bidders expressly waive the benefit of all warranties pursuant to Articles 1490 and 1497 of the Italian Civil Code, exempting Il Ponte from any responsibility. Neither Il Ponte or any member of its staff will be able to issue any sort of valid guarantee.

1.9 At all events any different liability of Il Ponte vis-à-vis the Buyer (the individual or company who makes the highest bid in the auction accepted by the auctioneer and is awarded the lot) in connection with the purchase of a lot is limited to the Hammer Price and the buyer's premium paid to Il Ponte by the Buyer.

1.10 The fall of the auctioneer's hammer determines the acceptance of the highest bid and the price at which a lot is sold by the auctioneer to the Buyer. The fall of the auctioneer's hammer also determines the conclusion of the purchase contract between the Seller and the Buyer and in particular it indicates the obligation of the Buyer to pay to Il Ponte the entire amount due for the purchased lot, including its price and commission. It is expressly provided that the purchase shall be considered finalized, and the ownership of the lot shall be passed to the Buyer, only pursuant to full payment from the Buyer to Il Ponte of the entire amount due (with the exception of different provisions referred to in the Italian Legislative Decree no. 42/04 and also in the matter of the right of pre-emption of the Government; reference shall be also made to § 11.4 of these General Terms and Conditions of Sale).

### 2. Bids

2.1 Bids for the purchase of lots may be submitted in person in the room during the auction, in a written offer before the auction begins, by phone or via the internet (in the latter case only if the specific auction admits this possibility).

2.2 Bids are increased by 10% (compared to the previous bid) unless otherwise determined by the auctioneer and communicated during the auction.

2.3 In the event bids of an equal amount are submitted through the same method (that is presented in the auction room, by telephone, in writing or online), Il Ponte will take into consideration only the bid received first.

2.4 Where a dispute arises concerning the successful bid, the lot may be withdrawn from the auction - at the sole discretion of the auctioneer - or relisted for auction on the same day (in this case, the bids relating to the lot made previously will no longer be taken into account).

2.5 At its own discretion, Il Ponte has the right to exclude anyone from participating in the auctions; in particular, Il Ponte may refuse to allow any potential buyer who has not previously fulfilled his obligations to Il Ponte, even by way of compensation, to participate in the auction.

2.6 The auctioneer conducts the auction starting from the bid he considers suitable. The auctioneer can put consecutive bids or respond to other bids in the interest of the Seller up to the Reserve Price (the minimum price agreed confidentially between Il Ponte and the Seller, below which the lot will not be sold).

2.7 At any time Il Ponte has the right to withdraw any lot offered for sale. The auctioneer has the right, at his sole discretion, to combine or separate lots and to vary the order of sale from the one indicated in the catalogue, provided that the lot is not offered for sale any day prior to the one indicated in the auction catalogue.

2.8 In regard to each potential buyer, Il Ponte reserves the right to subordinate participation in the auction to the presentation of a letter of bank references or the deposit of a sum that guarantees the proper fulfilment of the obligations laid down in these General Terms and Conditions of Sale, which will be returned once the auction has ended.

### 3 Bids in the auction room

3.1 To participate in the auction in person, it is necessary to have the appropriate numbered paddle, which is issued by the staff of Il Ponte at the registration desk, upon filling in the auction registration form and upon exhibiting the identity document of the potential buyer. Bidders shall place their bids by raising the numbered paddle.

3.2 Il Ponte invites potential buyers to pick up their numbered paddle ahead of time and informs them that they can also register for the auction during the exhibition period held prior to the auction. The loss of a numbered paddle must be reported immediately to Il Ponte, who will give the potential buyer a new numbered paddle. The numbered paddle must be returned to Il Ponte at the end of the auction.

3.3 Immediately after the successful bid, the Buyer shall sign a sale report.

3.4 Each lot sold in the auction room will be invoiced on the basis of the personal information and address provided when the numbered paddle is issued.

3.5 It is possible to participate in the auction on behalf of a third person. The agent, when registering for the auction, must present a proxy signed by the principal with an attached copy of the identity document and tax code of both the principal and the agent; if the principal is a company, the proxy must be signed by the legal representative thereof or by an agent with power of attorney, whose identity document and tax code must be attached to the proxy. In any case, Il Ponte reserves its right to prevent the agent from participating in the auction when, at its sole discretion, it deems that the power of attorney has not been sufficiently demonstrated.

3.6 Under no circumstances shall bids be accepted "without limits" or "upon examination".

### 4. Bids submitted in writing

4.1 Written bids may be submitted by filling in the "Written telephone bid" form (Form) annexed to the auction catalogue or available for download from the Website within the Online Catalogue section of the specific auction.

4.2 The Form shall be sent to Il Ponte at least 24 hours before the start of the auction: either i) by fax to +39 02.7202208 (for auctions held in Via Pontaccio) or ii) to +39 02.36633096 (for auctions held in via Vascello), or iii) by sending an email in pdf format to [info@ponteonline.com](mailto:info@ponteonline.com) (or the email address of the relevant department of Il Ponte provided on the Website or in the auction catalogue), in all cases the required documentation specified in the Form must be enclosed; in case of failure to provide the required documentation, Il Ponte guarantees neither the participation of the potential Buyer in the auction nor that it will accept the bids indicated in the Form. Il Ponte will accept only bids equal to or higher than 80% of the minimum estimate indicated in the catalogue with respect to the lot for which the bid is submitted.

4.3 Written bids will only be accepted if rounded to a multiple of ten; otherwise, Il Ponte will consider the offer as being rounded down to the nearest multiple of ten (for example, a written offer of € 228.00 will be considered by Il Ponte as a bid of € 220.00).

4.4 Il Ponte, in allowing potential buyers to raise bids, will take into account both the Reserve Price and the other bids, so as to attempt to sell the lot for which a written bid was submitted at the lowest possible Hammer Price. The amounts specified in the Form shall be meant as maximum amounts. Il Ponte will not take into consideration bids for unlimited amounts or bids for an unspecified amount.

4.5 Il Ponte is not responsible for any errors made by the potential buyer in completing the Form. Before sending the Form to Il Ponte, the potential buyer is required to verify that the lot description indicated in the Form corresponds to the good that he intends to buy; in particular, the potential buyer is required to verify that the auction catalogue number and the lot description correspond. In the case of discrepancy between lot number and lot description, Il Ponte will make the bid on behalf of the potential buyer by referring exclusively to the lot number.

4.6 At the end of the auction, the Buyer will be informed by Il Ponte via email that his bid was successful; in any case, each potential buyer is invited to contact Il Ponte at the contact details indicated in Article 15 in order to check if his bid was successful.

4.7 In case a written bid and a bid made in person in the auction room, by telephone or online are placed for the same amount, the latter shall prevail with respect to the written bid.

## 5 Bids submitted by telephone

5.1 By filling in and submitting the Form, a potential buyer can participate in the auction and make telephone bids.

5.2 The Form must be sent to Il Ponte at least 24 hours before the start of the auction - by fax to +39 02.72022083 (for auctions held in Via Pontaccio) or to +39 02.36633096 (for auctions held in via Vascello), or by sending an email in pdf format to info@ponteonline.com (or to the email address of the relevant department of Il Ponte provided on the Website or in the auction catalogue), in all cases enclosing the required documentation specified in the Form. Telephone bids imply that the starting price is guaranteed.

5.3 Following the receipt of the duly completed Form, Il Ponte will contact the potential buyer at the phone number indicated in the Form before the sale of the lot for which the potential buyer intends to make telephone bids.

5.4 The minimum estimate indicated in the catalogue in reference to each lot for which potential buyers intend to make telephone bids must be at least € 100,00; otherwise, Il Ponte will not contact the potential buyer nor will he be able to make telephone bids for the lot.

5.5 If, for any reason, including technical reasons, Il Ponte is not able to telephone the potential buyer, Il Ponte will have the right to bid on behalf of the potential buyer, in regard to each lot specified in the Form, up to a Hammer Price equal to the maximum bid listed by the potential buyer in the Form, or if that maximum bid is not reached, up to the starting price referred to that lot.

5.6 Il Ponte is not liable in any way for any delay in or failure to make telephone bids arising from the malfunction of the telephone line.

5.7 Telephone conversations during the auction will be recorded. The staff of Il Ponte is able to make phone calls in Italian, English, French, Chinese, Spanish and Portuguese.

## 6 Bids submitted online

6.1 Il Ponte will give notice on its Website (at least 24 hours before the auction starts) and/or in the auction catalogue if bids can be made online, via the Website or sites operated by third parties.

6.2 Online bids are regulated by these General Terms and Conditions of Sale, by the Particular Conditions of Sale of the specific auction available on the Website (in the Online Catalogue section of the specific auction) or may be provided upon request, and by the "Additional conditions for the submission of online bids" available on the Website or on request. In the event of inconsistency between these General Terms and Conditions of Sale and the "Additional conditions for the submission of online bids", the latter shall prevail.

6.3 For information about registering for the auction and submitting online bids, please refer to the Website.

6.4 In case of participation in the auction and bid submissions carried out through platforms and/or websites other than Il Ponte Live platform (for further information please refer to the website www.ponteonline.com) an additional commission corresponding to 5% of the Hammer Price will be added, where it applies, as well as the commissions and expenses provided for by the present General Terms and Conditions of Sale.

## 7 Payment

7.1 If the lot is awarded, the buyer must pay Il Ponte Casa d'Aste s.r.l. the hammer price of the lot, i.e. the price at which the lot is awarded at auction by the auctioneer, in addition to the buyer's premium equal to 26% of the hammer price (VAT included if due), in addition to any further amount due to Il Ponte provided for by the General Conditions of Sale (see #6.4) in connection to the award of the lot (amount due).

7.2 The Buyer undertakes to pay the Amount Due no later than ten days from the day following the date of the sale.

7.3 In the event of failure to pay or delay in payment by the Buyer, in whole or in part, of the Amount Due within the aforementioned imperative time-limit Il Ponte has the right to terminate the sale contract pursuant to Article 1456 of the Italian Civil Code, by giving simple written notice. In this event, Il Ponte shall have in any case the right to receive the payment of a penalty corresponding to the double of the purchase commissions that the defaulting Buyer should have paid, as well as to possible further compensation for greater damages. Il Ponte shall be entitled to retain any advanced payment made by the Buyer.

7.4 Each lot can be paid by cashier's check, credit card, debit card, bank transfer or cash, within the limits of the law.

7.5 Payment of the lot can be made in Milan at the offices of Il Ponte in Via Pontaccio 12 or in Via Medici del Vascello 8 (according to where the auction was held) during the following office hours: Mon-Ven. 9 am to 1 pm; 2 pm to 5:30 pm (excluding public holidays in Italy).

7.6 The following credit cards are accepted: American Express, Diners, Visa and MasterCard. Payment can be made exclusively by the owner of the credit card.

7.7 The bank details for wire transfers are the following: IBAN IT 51H0832950860000000011517; Swift code no. ICRAITRR950; Beneficiary: Il Ponte - Casa d'Aste Srl. In the space for "reason for payment" (causale), please provide your full name and the invoice number.

7.8 Il Ponte has the right to control the source of the payments it receives and to refuse payments from people other than the Buyer.

7.9 Pursuant to the Italian Legislative Decree no.231/07 and subsequent amendments and additions and in full compliance with the provisions of the Italian Legislative Decree 196/2003 (Privacy Code) and EU Regulation 2016/679, Il Ponte will require from all customers the data necessary to the fulfilment of the obligations of adequate verification of the Customer and of the beneficial owner. In the event of formal request from Authorities and Public Administration, and in any other circumstances provided for by law, Il Ponte shall be entitled to provide the name and contact details of the Buyer.

## 8 Delivery and collection of the lot

8.1 The lot will be delivered by Il Ponte to the Buyer only after receiving full payment of

the Amount Due (unless otherwise specified as referred to in the Italian Legislative Decree no. 42/04 and also in the matter of the right of pre-emption of the Government; reference shall be also made to § 11.4 of these General Terms and Conditions of Sale).

8.2 Il Ponte does not undertake the obligation to arrange for shipment of the lot sold, which must be collected by the Buyer in Milan at the offices of Il Ponte in Via Pontaccio 12 or in Via Medici del Vascello 8 (depending on where the auction was held), within 10 days following the day the Amount Due is paid.

8.3 If the buyer does not promptly collect the lot he has paid for within 10 days of payment or the issue of the certificate or the export license, Il Ponte will have the right to proceed to the elimination of the lot, subject to prior notification by registered mail with return receipt. The buyer acknowledges and accepts that in the event of elimination of the lot, he will not be entitled to proceed to legal actions or promote any complaint before the authorities, against Il Ponte, which is therefore free of any liability.

8.4 In the event that the Buyer entrusts the collection of the lot to a third party, said party must be provided with a written authorization of the Buyer as well as a copy of the identity document of both the represented party and his agent.

8.5 At the express request of the Buyer, Il Ponte can arrange, at the Buyer's expenses and risk, for the packaging, transport and insurance of the lot, subject to prior notice and written acceptance of the Buyer in relation to the relevant expenses. The shipping may be carried out by a carrier hired by Il Ponte, in accordance with the instructions of the Buyer, or hired directly by the Buyer, depending on the agreement between the parties.

8.6 In the event of death, disqualification, incapacitation or termination, for any reason, of the Buyer, duly notified to Il Ponte, it is agreed that Il Ponte will deliver the lot on the basis of an agreement between all the assignees of the Buyer or in compliance with the procedures established by the judicial authority.

## 9 Transfer of risk

9.1 A purchased lot is entirely at the risk of the Buyer starting on the earliest of the following: (i) the date the Buyer receives the lot purchased, or (ii) the date the Buyer pays the Amount Due for the lot; if none of these events takes place, the transfer of risk will in any case have effect after the ten (10) day-period of the sale has elapsed. The transfer of risk to the Buyer expressly exonerates Il Ponte from any liability regarding the fate of the adjudicated lot as well as in the event of damages, theft, fire, destruction or loss of the lot itself (partial or total).

9.2 The Buyer will be compensated for any loss of or damage to the lot that occurs after the adjudication but before the transfer of risk and the compensation may not exceed the Hammer Price of the lot plus the buyer's premium received by Il Ponte. In no event will Il Ponte be responsible for the loss or damage of glass/frames containing or covering prints, paintings or other works unless the frame and/or the glass is part of the auctioned lot.

9.3 In no event will Il Ponte be liable for any loss or damage (partial or total) of the adjudicated lot: (i) that occurs as a result of any action (including restoration or cleaning of the work or the frame) carried out by third parties appointed by anyone; (ii) arising, directly or indirectly, from: (a) changes in humidity or temperature; (b) normal wear and tear or gradual deterioration resulting from interventions on the object and/or other events (including woodworms and wood parasites); (c) errors in treatment; (d) war, nuclear fission, radioactive contamination, chemical, biochemical or electromagnetic weapons; (e) acts of terrorism; (f) in case of lockdowns or similar situations, Authority regulations and any other reason of force majeure outside the control of Il Ponte.

## 10 Counterfeiting

10.1 If, after the sale, a lot turns out to be a counterfeit, Il Ponte will reimburse any Buyer who has requested termination of the sale contract - upon the return of the lot to Il Ponte - in an amount equal to the Hammer Price and the buyer's premium paid, in both cases in the currency in which these amounts were paid by the Buyer. The obligation of Il Ponte is subject to the condition that, no later than five (5) years from the date of adjudication, the Buyer: (i) gives Il Ponte written notice, within ninety (90) days from the date on which he received information causing him to believe that the lot is counterfeit, of the lot number, the date of the auction where the lot was purchased and the reasons why the Buyer believes that the lot is counterfeit; (ii) is able to return the lot to Il Ponte free from any demands or claims by third parties made after the date of sale, and the lot is in the same condition as at the date of sale; (iii) provides Il Ponte with the reports of at least two scholars or independent experts of internationally recognized competence, in which they explain the reasons why the lot is to be considered a counterfeit.

10.2 Il Ponte will not be bound by the opinions provided by the Buyer, and reserves the right to request additional expert advice at its own expense.

10.3 Il Ponte will not make a refund if: (i) the description in the catalogue was in accordance with the generally accepted opinion of scholars and experts on the date of the sale or indicated that the authenticity or attribution of the lot was controversial; or (ii) on the date of publication of the catalogue the counterfeit nature of the lot could be ascertained only by carrying out analyses generally considered inadequate for that purpose or otherwise not feasible, whose cost was unreasonable or which might reasonably have damaged the lot, consequently decreasing its value. Under this Article, counterfeit means, in the reasonable opinion of Il Ponte, the imitation of a lot offered for sale, not described as such in the auction catalogue, created for the purpose of deception in regard to the authorship, authenticity, provenance, attribution, origin, source, date, age, period of the lot. A lot that has been restored or modified in any way (including repainting or painting over) does not constitute a counterfeit.

## 11 Export from the territory of the Italian Republic. Declaration of cultural interest

11.1 The export of a lot from the territory of the Italian Republic may be subject to the issuance of a certificate of free circulation or of an export license, in accordance with the requirements of Article 68 et seq. of the Italian Legislative Decree 22 January 2004 no. 42 (Urban Code). In the event that lots are subjected to the process of declaration of cultural interest (the so-called "notification") pursuant to article 13 and the following

Italian Legislative Decree no. 42/2004, the Buyer shall be responsible for the compliance to all the provisions of law and of any other applicable special regulation, including customs matter, tax matters, currency regulations and protected species regulations. The responsibility of verifying possible restrictions on movements and/or on export of the lot of interest or the adjudicated lot, that is any licence or certificate provided for by law in Italy and in the country of destination, shall be borne solely by the participants to the auction and the Buyers, as well as any formality and legal requirements provided for by law in the matters of movement and/or export of the adjudicated lot, and Il Ponte shall be expressly exempted from any obligation and/or responsibility.

11.2 The failure to grant or the delay in issuing the certificate of free circulation and/or the export license shall not give rise to the termination or annulment of the sale, nor shall it justify the non-payment or delay in payment of the Amount Due by the Buyer.

11.3 At the Buyer's request and expenses, Il Ponte may accept to apply for the issuance of the certificate of free circulation and/or the export license, provided that the Buyer has already paid the Amount Due. Il Ponte charges the Buyer a fee of € 150.00 (plus VAT - as per law if due - and any transportation cost) for each work for which an application is filed. In any case, Il Ponte shall not be held responsible for any obligation or guarantee regarding the good outcome of the pertaining application.

11.4 Each lot offered for sale at auction could already be the subject of a declaration of cultural interest by the Ministry of Culture and Heritage and Tourism in accordance with Article 13 of the Urbani Code. In that case - or if, in relation to the lot, the proceeding of declaration of its cultural interest pursuant to Article 14 of the Urbani Code has commenced - Il Ponte will communicate as much in the catalogue and/or through an announcement made by the auctioneer before the lot is offered for sale. In the event the lot has been the subject of a declaration of cultural interest prior to its sale, the Seller will report the sale to the competent Ministry pursuant to Article 59 of the Urbani Code. The sale is subject to the condition precedent that the relevant Ministry exercises the right of pre-emption within sixty days of receipt of such report, or within a period greater than one hundred and eighty days, pursuant to Article 61 paragraph II of the Urbani Code. During the period provided for the exercise of the right of pre-emption, the lot cannot be delivered to the Buyer, pursuant to Article 61 of the Urbani Code. In any event, it is understood that any declaration of cultural interest (or even just the commencement of the related procedure) that should occur subsequently to the adjudication of a lot shall not invalidate or nullify neither the adjudication nor the obligation of payment of the total amount due and, in general, the purchase of the lot.

11.5 Please note that the lot marked with "\$" symbol has been imported under a temporary customs licence. The hammer price for the lot will be subject to VAT (as per law if due) for EU residents only. The cost of € 300 regarding the final importation will be at the buyer's expense. Il Ponte will not be responsible for the delays in paperwork procedures.

11.6 Please note that the lot marked with "#" symbol has been imported under a temporary artistic importation licence.

## 12 Resale right

12.1 If due, the payment of the so-called "resale right" (introduced by the Italian Legislative Decree 13 February 2006, no. 118, implementing Directive 2001/84/EC) will be paid by the Seller.

## 13 Protected species

13.1 Cites certificates are valid and apply only to European Union Countries. Ivory items, even though provided with said certificate, may not be exported out of the European Union territory.

13.2 Regardless of the issue of a certificate or an export license under Article 68 et seq. of the Urbani Code, all lots consisting of or containing parts of plants or animals (e.g.: whalebone, crocodile, coral, turtle), regardless of their age or value, may require a permit or certificate before export, and/or additional licenses and/or certificates for importation into non-EU countries. The granting of a license or a certificate for import does not guarantee the issuing of a license or certificate for export, and vice versa. Il Ponte recommends that potential buyers check their own specific national legislation regarding requirements for the imports of goods made of or containing protected species into their country. It is the Buyer's responsibility to make sure it is possible to obtain these import or export licenses/certificates, as well as any other required supporting document, before making any bid and Il Ponte shall be expressly exempted from any responsibility and/or obligation.

## 14 Legal Guarantee of Conformity

14.1 When required by law, lots sold through Il Ponte are covered by the legal guarantee of conformity provided for in Articles 128-135 of the Italian Consumer Code (Legal Guarantee), if applicable.

14.2 The Legal Guarantee is given to the consumer (who, pursuant to Article 3, paragraph I, letter a) of the Consumer Code, is an individual who acts for purposes unrelated to his business, commercial, craft or professional activities).

14.3 The Seller is liable to the consumer for any lack of conformity existing at the time of delivery of the product and that becomes apparent within two years of that delivery. The lack of conformity must be reported to the Seller within two months of the date on which it was discovered, otherwise the guarantee is voided. Unless proved otherwise, it is assumed that any lack of conformity which becomes apparent within six months of delivery of the product already existed on the delivery date, unless this assumption is incompatible with the nature of the product or with the nature of the lack of conformity. From the seventh month following the delivery of the lot, it becomes the consumer's burden to prove that the defect existed at the time of delivery. In order to avail himself of the Legal Guarantee, therefore, the consumer shall first give proof of the date of the sale and of the delivery of the lot. The consumer, in order to be able to provide this proof, should therefore keep all documentation suitable to demonstrate the sale (for example, the purchase invoice) and the date of delivery or collection of the lot.

14.4 With reference to the definition of "lack of conformity", please refer to the provisions of Article 129, paragraph II, of the Consumer Code. Excluded from the scope of

the Legal Guarantee are defects caused by accidental events or by responsibilities of the consumer, or by any use of the lot that is incompatible to its intended use.

14.5 In the event of a lack of conformity duly reported in the appropriate terms, the consumer is entitled: (i) first of all, to the repair or replacement of the lot, at his choice, free of charge, unless the solution requested is impossible or excessively expensive compared to the other; (ii) second, (in cases where repair or replacement is impossible or prohibitively expensive or the repair or replacement did not take place within a reasonable time or the repair or replacement made previously caused significant inconvenience to the consumer) to a reduction in the Hammer Price or the termination of the contract, at his choice. The remedy requested is overly burdensome if it imposes unreasonable costs on the Seller with respect to alternative remedies that may be exercised, taking into account: (i) the value the object would have if there were no lack of conformity; (ii) the nature of the lack of conformity; (iii) the possibility that the alternative remedy could be implemented without significant inconvenience to the consumer.

14.6 If, during the period of validity of the Legal Guarantee, the lot manifests a lack of conformity, the consumer may inform Il Ponte of this fact at the contacts provided in Article 16. Il Ponte will reply promptly to communications of any alleged lack of conformity and indicate to the consumer the specific procedure to be followed.

## 15 Contacts

It is possible to ask questions, send information, request assistance or file complaints to Il Ponte:

- by email: [info@ponteonline.com](mailto:info@ponteonline.com);

- by mail: Il Ponte - Casa d'Aste srl, Milan, Via Pontaccio 12 (20121) or Via Medici del Vascello 8 (20138);

- by phone: +39 02.863141 (offices in Via Pontaccio 12) or +39 02.8631472 (offices in Via Medici del Vascello 8) (phone numbers are not free of charge and operate at the following times: Mon-Ven. 9 am to 1 pm; 2 pm to 6 pm, for the offices in Via Pontaccio 12; 9 am to 1 pm; 2 pm to 5:30 pm for the offices in Via Medici del Vascello 8, in both cases excluding public holidays in Italy);

- by fax: +39 02.72022083 (offices in Via Pontaccio 12) or +39 02.36633096 (offices in Via Medici del Vascello 8);

Il Ponte will reply to complaints within five working days of their receipt.

## 16 Jurisdiction and applicable law

16.1 The contractual relationship between Il Ponte and the Buyer is governed by Italian Law. These General Terms and Conditions of Sale may be translated into other languages, should any conflict arise between the Italian original version and any foreign language translation, the conditions of sale included in the Italian version shall prevail and shall remain valid and binding.

16.2 In the case of consumer Buyers, for any dispute concerning the application, implementation and interpretation of these General Terms and Conditions of Sale, the jurisdiction shall be the location where the consumer resides or is domiciled.

16.3 Under Article 141-sexies, paragraph 3 of the Consumer Code, when applicable, Il Ponte informs the consumer Buyer that, in the event he has filed a complaint directly with Il Ponte, after which however it has not been possible to resolve the dispute, Il Ponte will provide information about the Alternative Dispute Resolution entity or entities for the extra-judicial settlement of disputes relating to the obligations arising from any contract concluded under these General Terms and Conditions of Sale (so-called ADR entities, as specified in Articles 141-bis et seq. of the Consumer Code), specifying whether or not it intends to make use of such entities to resolve such dispute.

16.4 Il Ponte also informs the consumer Buyer that a European platform for online dispute resolution of consumer disputes has been established (the so-called ODR platform). The ODR platform is available at <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>; through the ODR platform, the consumer Buyer may consult the list of ADR entities, find the link to the website of each of them and start an online dispute resolution procedure for the dispute in which he is involved.

This is without prejudice of the consumer Buyer's right to appeal to a competent ordinary court for settlement of the dispute arising from these General Terms and Conditions of Sale, regardless of the outcome of the out-of-court dispute settlement procedure pursuant to Part V, Title II-bis of the Consumer Code.

16.5 The Buyer who is resident in an EU member state other than Italy may also have access, for any dispute concerning the application, implementation and interpretation of these General Terms and Conditions of Sale, to the minor disputes procedure established by Regulation (EC) No. 861/2007 of 11 July 2007, provided that the value of the dispute does not exceed, excluding interest, fees and expenses, Euro 2,000.00. The text of the regulation is available on the website [www.eur-lex.europa.eu](http://www.eur-lex.europa.eu).

## II. Additional Terms and Conditions of Sale for Online Bidding

The following Additional Terms and Conditions of Sale for Online Bidding (Terms) apply to online auctions where Il Ponte - Casa d'Aste s.r.l., based in Milan, via Pontaccio 12 (20121), VAT no. 01481220133, fully paid-up share capital of Euros 34,320.00 (Il Ponte) allows online bids through the web site [www.ponteonline.com](http://www.ponteonline.com) (Web Site) and/or web sites of third parties (Platforms).

Each lot is offered for sale by Il Ponte. All auction sale contracts concluded via online bidding through the Web Site and/or the Platform are excluded from the rules of Chapter I, Title III of the Italian Legislative Decree no.206 of 6 September 2005 for the reason that the aforementioned contracts have been concluded at an auction sale.

These Terms are in addition to (and do not replace) the above reproduced General Terms and Conditions of Sale, whose definitions will be referred to in these Terms, as well as the Particular Conditions of Sale of the specific auction, available on the Website (in the Online Catalogue section of the specific auction) or provided upon request.

By participating in an auction via the Web Site and/or the Platform, the bidder agrees to be bound by the General Terms and Conditions of Sale, the Particular Conditions of Sale of the specific auction and the present Terms.

## 1. One-Step Process and Irrevocability of an Online Bid. Exception to the Right of Withdrawal

In order to register for an auction, a copy of a valid ID must be sent to [info@ponteonline.com](mailto:info@ponteonline.com). Failure to do so, will make the registration void. Il Ponte reserves the right to refuse or to revoke registration for an auction at its sole discretion. The process for making a bid through the Web Site and/or the Platform is a one-step process; the bid is sent as soon as the bidder clicks the relevant button and it is final. By placing an online bid via the Web Site and/or the Platform, the bid is considered final and cannot, under any circumstances, be modified or revoked. Moreover, under Article 59, paragraph 1, letter m) of the Consumer Code, if the auction sale contract is concluded with a bidder who made an online bid through the Web Site and/or the Platform and who may be qualified as a consumer pursuant to Article 3, paragraph 1, lett. a) of the Consumer Code, the buyer will not be entitled to a right of withdrawal, as the contract is concluded through a public auction, as defined by Article 45, paragraph 1, letter o) of the Consumer Code. If your bid is a successful bid, the Buyer irrevocably agrees to pay the full purchase price including buyer's premium and all applicable taxes and other applicable charges.

## 2. Payment and Delivery

Payment: please refer to Clause 7 of the General Terms and Conditions of Sale and the Particular Condition of Sale of the specific auction available on the Website (in the Online Catalogue section of the specific auction) or provided upon request.  
Delivery: please refer to Clause 8 of the General Terms and Conditions of Sale.

## 3. Competing Bids

If you have the leading bid this will be indicated on the Web Site and/or the Platform. The auctioneer has discretion to vary bidding increments for bidders in the auction room and on the telephones, but bidders via the Web Site and/or the Platform may not be able to place a bid in an amount other than a whole bidding increment. All bidding for this sale will be in euros.

## 4. Bidder's responsibility

Bidders on the Web Site and/or the Platform are responsible for making themselves aware of all sale room notices and announcements. All sale room notices will be read by the auctioneer at the beginning, where appropriate, or during the sale prior to a relevant lot being offered for sale. Il Ponte recommends that bidders on the Web Site and/or the Platform log on at least ten minutes before the scheduled start of the auction to ensure that you have heard all announcements made by the auctioneer at the beginning of the sale. All sale room notices and announcements form part of the present Terms, the General Terms and Conditions of Sale and the Particular Conditions of Sale of the specific auction. Il Ponte reserves the right to refuse or revoke permission to bid online via the Web Site and/or the Platform and to remove bidding privileges during a sale. Successful bidders will be notified about the adjudication and receive the bank statement related to their purchase after the sale.

## 5. Il Ponte's responsibility

Il Ponte will not be responsible for any errors or failures to execute bids placed via the Web Site and/or the Platform, including, without limitation, errors or failures caused by (i) a loss of connection to the internet or to the Web Site and/or the Platform software by either Il Ponte or the client; (ii) a breakdown or problem with the Web Site and/or the Platform software; or (iii) a breakdown or problem with a client's internet connection, mobile network or computer. Il Ponte is not responsible for any failure to execute an online bid or for any errors or omissions in connection therewith. When participating in the auction by means of the Website and/or the Platform, bidders and potential buyers exclusively and expressly assume any risk and/or responsibility for the receiving and good outcome of the bids placed and/or to be placed.

## INFORMATION on ART 13 of the G.D.P.R

Pursuant to and for the effects of art. 13 of the New Data Protection Regulation (GDPR 2016/679), we inform the Customer (so-called interested party) that:

### 1. Owner and other designated persons

The data controller is Il Ponte - Casa D'Aste S.r.l., with registered office in Milan, Via Pontaccio n. 12, in the person of the director, Dr. Rossella Novarini, mail: [direzione.generale@ponteonline.com](mailto:direzione.generale@ponteonline.com). For the purpose of replying to the interested party in case of exercise of rights by the latter, it is possible to contact Francesca Conte, mail: [francesca.conte@ponteonline.com](mailto:francesca.conte@ponteonline.com).

The appointed DPO is Programmastudio Spa, in the person of the Dr. Pasquale Iannone, tel. 02 2829389, mail: [privacy@programmastudio.it](mailto:privacy@programmastudio.it).

### 2. Treatment and legal basis

Personal data, freely provided by the Customer to the company on the basis of the activity carried out by virtue of specific contractual regulations, will be treated in a lawful manner, according to correctness, and in accordance with the provisions of the Regulations, for the purpose of:

- fulfilling the mandate to sell and / or participating in the scheduled auctions;
- for the purposes established by the current anti-money laundering legislation (the Italian Legislative Decree 231/07 and subsequent amendments).

The provision of the above data is mandatory for the holder to be able to carry out the task assigned to him. In case of refusal to provide the requested data, the holder will find it impossible to perform the contractually provided services, due to fact and fault of the Customer concerned.

Personal data such as e-mail address, provided optionally by the Customer to the company on the basis of a specific consent issued by the same, will be processed in a lawful and correct manner, as well as in accordance with the Regulation for the purposes of

forwarding information, updates and news regarding new auctions and / or future events. For this purpose the company will collect the consent with electronic and / or written modalities.

The image will be recorded, by means of a video recording system and as per reported information, in the legitimate interest of the Owner, or in order to protect the safety of persons and the protection of the company's assets.

### 3. Processing tools and data storage methods

The data processed (which may be: common and identifying) are updated, complete, relevant and not excessive with respect to the aforementioned purposes of processing.

The same data will be processed, in compliance with the security and confidentiality required through the following procedures: collection of data from the interested party, registration and storage of the same for predetermined, explicit and legitimate purposes. The same data will be processed using both paper and electronic and automated means. Personal data will be processed by the Data Controller as well as by employees and collaborators authorized to process the data.

The data may be communicated, to the public bodies recipients of the communications / declarations object of the present contract, as well as to the appointed inspection persons, where required, during the verification and control phases related to the regularity of the fulfillments.

The same data, object of this information, can be communicated to professionals and / or collaborators of the holder for the accomplishment of the assigned task and for the same purposes. Moreover, the data in question will not be disseminated beyond the limits specified therein, unless otherwise indicated by the interested party, provided in writing. It is not the intention of the Data Controller to transfer the data object of this letter to a third country or to an international organization. It should be noted that the external backup is also performed by an Italian company, therefore also required to comply with the privacy legislation in question, through the use of server sites on Italian territory. There is no automated decision making process.

Finally, the interested party is informed that the Data Controller has set up a great variety of security measures to protect data against the risk of loss, misuse or alteration.

### 4. Data retention period

The data, subject of this information, will be kept:

- for 10 years (ten years) from the conclusion of the contractual relationship, for treatment with a contractual legal basis;
- 5 years from the withdrawal of consent for treatment with a consensual basis;
- no more than 72 hours, relative to the treatment of images of the video surveillance.

### 5. Rights of the interested party

The interested party has the right:

- to ask the Data Controller to confirm or not the possession of personal data concerning himself, even if not yet registered, and their communication in an intelligible form, as well as access to personal data, its possible updating or integration, correction or the cancellation of the same, the transformation of the same in anonymous form or the blocking of those treated in violation of the law, the limitation of the processing that concerns himself or to oppose its treatment, in addition to the right to data portability. The interested party also has the right to obtain an indication of the origin of personal data, its purpose and the methods of treatment, as well as the logic applied in case of treatment carried out with the aid of electronic instruments;
- he may also object in whole or in part to the processing of data concerning him for the purpose of sending advertising material, direct sales or market research or commercial communications;
- he has the right to withdraw the consent at any time, without prejudice to the lawfulness of the processing performed on the basis of the consent given prior to the revocation, as well as the right to place a complaint with a supervisory authority.

## Conditions Particulières de Vente

### 1. Informations importantes pour les acquéreurs potentiels

1.1 Les lots sont proposés à la vente par Il Ponte - Casa d'Aste s.r.l., société sise à Milan, 12, via Pontaccio (20121), Numéro de TVA et d'Inscription au Registre des Sociétés de Milan 01481220133, capital social entièrement libéré de 34.320,00 Euros (Il Ponte), qui agit au nom et pour le compte du Vendeur en tant que mandataire avec représentation de celui-ci, sauf dans les cas où il Ponte est propriétaire du lot. Par Vendeur on désigne la personne physique ou morale propriétaire du lot proposé à la vente aux enchères par Il Ponte. En tout état de cause (y compris pour toute enchère par téléphone et/ou par internet, et/ou pour toute vente aux enchères en ligne), la vente est considérée comme réalisée dans le cadre d'une enchère publique, sans droit de rétractation en faveur de l'Acquéreur.

1.2 Les Conditions Générales de Vente et les présentes Conditions Particulières de Vente peuvent être modifiées au moyen d'un avis affiché dans la salle d'exposition ou à travers une annonce effectuée par le commissaire-priseur avant le début de la vente aux enchères. Les acquéreurs potentiels sont priés de consulter le site internet [www.ponteonline.com](http://www.ponteonline.com) (Site) pour en prendre connaissance et pour prendre connaissance du catalogue le plus récent des lots dans le catalogue et les différentes conditions de vente pour la vente aux enchères spécifique.

1.3 Il Ponte agit en qualité de mandataire du Vendeur et est exonérée de toute responsabilité quant à l'origine, l'état et la description des lots dans les catalogues, brochures et tout autre matériel illustratif ; ces descriptions, ainsi que toute autre indication ou illustration, doivent être considérées comme purement indicatives et ne peuvent générer de la confiance et/ou une attente de quelque nature que ce soit chez les acquéreurs potentiels. L'absence de références explicites dans le catalogue des ventes concernant l'état du lot n'implique pas que le bien soit exempt d'imperfections. Toute représentation écrite ou verbale fournie par Il Ponte, y compris

lles contenues dans le catalogue, dans les rapports, commentaires ou évaluations concernant toute caractéristique d'un lot - telles que l'auteur, l'authenticité, la provenance, l'attribution, l'origine, la date, l'âge, la période, l'origine ou la source culturelle, sa qualité, y compris le prix ou la valeur, l'évaluation - ne reflètent que des opinions non contraignantes et peuvent être examinées par Il Ponte et, le cas échéant, modifiées avant la mise en vente du lot. Il Ponte, ses administrateurs, employés, collaborateurs ou consultants ne peuvent être tenus responsables des erreurs ou omissions contenues dans les descriptions et/ou déclarations susmentionnées. Les estimations publiées dans le catalogue sont exprimées en euros : le prix de départ de l'enchère et le prix d'adjudication (c'est-à-dire le prix auquel le lot est attribué aux enchères par le commissaire-priseur) peuvent être supérieurs ou inférieurs aux évaluations indiquées.

1.4 Chaque acquéreur potentiel est tenu d'examiner au préalable le statut de chaque lot dans l'exposition de lots organisée par Il Ponte avant la vente aux enchères, afin d'effectuer (avec ses propres experts également) un examen préalable approfondi de l'authenticité, de l'état de conservation et des conditions, de l'origine, du type et de la qualité des lots, sur lesquels seuls les acquéreurs potentiels - et l'Acquéreur final - assument tous les risques et responsabilités. Durant l'exposition le personnel de Il Ponte sera à disposition des acquéreurs potentiels pour fournir - s'ils le requièrent - une illustration actualisée, le cas échéant.

1.5 En plus des descriptions contenues dans le catalogue, Il Ponte met à disposition, sur demande, un rapport d'état sur le statut de chaque lot.

Ce rapport d'état n'est fourni qu'à titre indicatif et pour aider à évaluer l'état du lot. Le rapport d'état pourrait ne pas signaler tous les défauts, restaurations, altérations ou adaptations car Il Ponte n'est pas un laboratoire professionnel de restauration ou de conservation.

Le rapport d'état est une déclaration d'opinion qualifiée mais toujours subjective et, en tant que telle, Il Ponte et ses experts ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de ces informations de même que ce rapport ne peut être considéré comme absolument exhaustif.

Tout rapport d'état n'est donc pas une alternative aux conseils d'un professionnel visant à lever tout doute.

1.6 Tous les biens de nature électrique ou mécanique ne doivent être considérés que sur la base de leur valeur artistique et décorative et ne doivent pas être considérés comme fonctionnels. Il est important, avant d'utiliser le lot à adjuger, que le système électrique qui peut y être présent soit certifié par un électricien qualifié, Il Ponte n'assumant aucune responsabilité à cet égard.

1.7 Ni Il Ponte, ni ses administrateurs, employés, collaborateurs ou consultants ne seront responsables des actes ou omissions relatifs à la préparation ou à la conduite de la vente aux enchères ou de toute autre question relative à la vente du lot.

1.8 Après l'adjudication, Il Ponte ne peut être tenu responsable des défauts des lots, liés entre autres à l'état de conservation, à l'attribution incorrecte, à l'authenticité, à la provenance, au poids ou au défaut de qualité des lots. Les acquéreurs potentiels et l'adjudicataire renoncent expressément à la garantie visée aux articles 1490 et 1497 du Code Civil italien, en libérant Il Ponte de toute responsabilité y afférente ; par conséquent, ni Il Ponte ni son personnel ne seront en mesure d'émettre une quelconque garantie valable à cet égard.

1.9 En tout état de cause, toute autre responsabilité de Il Ponte à l'égard de l'Acquéreur (la personne physique ou morale qui fait l'offre la plus élevée aux enchères acceptée par le commissaire-priseur et qui remporte le lot) en relation avec l'achat d'un lot par ce dernier est limitée au prix d'adjudication et à la commission d'achat versée à Il Ponte par l'Acquéreur.

1.10 Le coup de marteau du commissaire-priseur détermine l'acceptation de l'enchère la plus élevée et le prix auquel le lot est attribué par le commissaire-priseur à l'Acquéreur. Le coup de marteau du commissaire-priseur détermine également la conclusion du contrat de vente entre le Vendeur et l'Acquéreur et notamment l'obligation de ce dernier de payer à Il Ponte l'intégralité du montant dû pour l'attribution du lot, y compris le prix et la commission ; il est expressément prévu que ce n'est qu'après le paiement intégral à Il Ponte de la totalité du montant dû par l'Acquéreur que la vente sera considérée comme conclue et que la propriété et la possession du lot attribué pourront être transférées à l'Acquéreur (à l'exception de toute disposition différente du Décret Législatif n° 42/04, également en matière de préemption de l'État ; veuillez également vous reporter au § 11.4 des Conditions Générales de Vente).

### 2. Système d'enchères

2.1 Les enchères pour acquérir des lots peuvent être soumises, au moyen d'une proposition écrite avant la vente aux enchères, par téléphone ou via Internet (dans ce dernier cas uniquement si possible en relation avec la vente aux enchères spécifique).

2.2 L'augmentation de l'enchère est de 10% par rapport à la précédente, sauf choix contraire du commissaire-priseur communiqué au cours de la vente aux enchères.

2.3 Dans le cas d'enchères du même montant et soumises de la même manière (c'est-à-dire présentées dans la salle, par téléphone, par écrit ou en ligne), Il Ponte ne prendra en considération que l'offre reçue en premier.

2.4 En cas de contestation relative à l'adjudication d'un lot, celui-ci, à la seule discrétion du commissaire-priseur, pourra être retiré de la vente aux enchères ou remis en vente le même jour (dans ce dernier cas, les enchères concernant le lot préalablement formulées ne seront plus prises en considération).

2.5 À sa seule discrétion, Il Ponte se réserve le droit de refuser à quiconque de participer aux enchères ; en particulier, Il Ponte peut refuser la participation à l'enchère des acheteurs potentiels qui n'ont pas précédemment respecté leurs obligations, y compris à titre indemnitaire, envers Il Ponte.

2.6 Le commissaire-priseur conduit la vente aux enchères en partant de l'enchère qu'il juge appropriée. Le commissaire-priseur peut faire des enchères consécutives ou en réponse à d'autres enchères dans l'intérêt du Vendeur, jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint (le prix minimum convenu sur une base confidentielle entre Il Ponte et le Vendeur en dessous duquel le lot ne sera pas vendu).

2.7 À tout moment, Il Ponte a le droit de retirer de la vente aux enchères un lot proposé à la vente. Le commissaire-priseur a le droit, à sa seule discrétion, de combiner ou de séparer les lots et de modifier l'ordre de vente par rapport à ce qui est indiqué dans le catalogue, à condition que le lot ne soit pas proposé aux enchères un jour précédant celui indiqué dans le catalogue de vente aux enchères.

2.8 À l'égard de chaque acquéreur potentiel, Il Ponte se réserve le droit de subordonner la participation à la vente aux enchères à la présentation d'une lettre de références bancaires, ou au dépôt d'une somme comme garantie de l'exécution exacte des obligations prévues dans les Conditions Générales de Vente, qui sera restituée une fois la vente aux enchères terminée.

### 3. Enchères en salle

3.1 Pour participer à la vente aux enchères en salle, l'acquéreur potentiel doit avoir la palette numérotée appropriée, qui lui est remise au bureau d'inscription par le personnel de Il Ponte après avoir rempli le formulaire d'inscription à la vente aux enchères et présenté une pièce d'identité. L'enchère pour remporter le lot s'exprime en levant la palette numérotée.

3.2 Il Ponte invite les acquéreurs potentiels à se munir à temps de la palette numérotée et informe qu'il est possible de s'inscrire à la vente aux enchères même les jours où se déroule l'exposition précédant la vente aux enchères. La perte de la palette numérotée doit être immédiatement signalée à Il Ponte, qui attribuera une nouvelle palette numérotée à l'acquéreur potentiel. La palette numérotée doit être restituée à Il Ponte à la fin de la vente aux enchères.

3.3 Immédiatement après l'attribution du lot, l'Acquéreur doit signer un procès-verbal d'adjudication.

3.4 Chaque lot attribué en salle sera facturé en utilisant les coordonnées personnelles et l'adresse indiquées au moment de la remise de la palette numérotée.

3.5 Il est possible de participer à la vente aux enchères en tant que représentant d'une tierce personne. Le représentant, à l'occasion de l'inscription à la vente aux enchères, doit présenter une procuration signée par le représenté, accompagnée d'une copie de la pièce d'identité et du code fiscal de ce dernier et de lui-même ; dans le cas où le représenté est une société, la procuration doit être signée par le représentant légal ou par un mandataire ayant force de signature, dont la pièce d'identité et le code fiscal doivent être joints à la procuration. Dans tous les cas, Il Ponte se réserve le droit d'empêcher le représentant de participer à la vente aux enchères lorsque, à sa seule discrétion, il considère que le pouvoir de représentation n'est pas démontré.

3.6 En aucun cas, les offres ne seront acceptées « au mieux » ou « sous réserve ».

### 4. Enchères par ordre ferme

4.1 Il est possible de soumettre des enchères par ordre ferme en remplissant le « Formulaire Enchères par Ordre Ferme et par Téléphone » (Formulaire) joint au catalogue de la vente ou téléchargeable sur le site internet [www.ponteonline.com](http://www.ponteonline.com) (Site).

4.2 Le Formulaire doit être envoyé à Il Ponte au moins 24 heures avant le début de la vente aux enchères : par fax au +39 02.72022083 (pour les ventes aux enchères dans les locaux de Via Pontaccio) ou au +39 02.36633096 (pour les ventes aux enchères dans les locaux de Via Vascello), ou au format pdf par e-mail à l'adresse [info@ponteonline.com](mailto:info@ponteonline.com) (ou à l'adresse e-mail du département de référence de Il Ponte résultant du Site ou du catalogue des enchères) en joignant toujours les documents requis dans le Formulaire ; à défaut, Il Ponte ne garantira pas la participation de l'acquéreur potentiel à la vente aux enchères, ni qu'il procédera aux enchères indiquées dans le Formulaire. Il Ponte n'exécutera que des enchères égales ou supérieures à 80% de l'estimation minimale indiquée dans le catalogue et se référant au lot pour lequel l'offre est présentée.

4.3 Les enchères par écrit ne seront acceptées que si elles sont arrondies à la dizaine la plus proche ; dans le cas contraire, Il Ponte considérera l'offre comme si elle avait été arrondie à la dizaine inférieure (par exemple, une enchère écrite de 228,00 € sera considérée par Il Ponte comme formulée pour 220,00 €).

4.4 Il Ponte, en donnant lieu aux enchères pour le compte de l'acquéreur potentiel, tiendra compte à la fois du prix de réserve et des autres offres, afin d'essayer d'obtenir l'attribution du lot faisant l'objet de la proposition écrite au prix d'adjudication le plus bas. Les montants indiqués dans le Formulaire s'entendent comme des montants maximums. Il Ponte ne prendra pas en compte les offres ayant des montants illimités ou sans aucun montant.

4.5 Il Ponte n'est pas responsable des erreurs commises par l'acquéreur potentiel lorsque celui-ci a rempli le Formulaire. Avant d'envoyer le Formulaire à Il Ponte, l'acquéreur potentiel est tenu de vérifier que la description du lot indiquée dans le Formulaire correspond au bien qu'il désire acheter ; en particulier, l'acquéreur potentiel est tenu de vérifier que le numéro indiqué sur le catalogue de vente de l'œuvre correspond à la description du lot. En cas de divergence entre le numéro de lot et la description, Il Ponte formulera l'enchère au nom de l'acquéreur potentiel en se référant exclusivement au numéro de lot.

4.6 À la fin de la vente aux enchères, l'Acquéreur sera informé par Il Ponte par e-mail de l'attribution du lot ; dans tous les cas, chaque acquéreur potentiel est invité à contacter Il

Ponte aux numéros indiqués à l'article 15 pour vérifier si son enchère a été la plus élevée.  
4.7 Dans le cas d'une enchère par écrit et d'une enchère en salle, d'une enchère par téléphone ou en ligne du même montant, ces dernières prévaudront sur l'enchère par écrit.

## 5 Enchères par téléphone

5.1 En remplissant et en envoyant le Formulaire, un acquéreur potentiel peut participer à la vente aux enchères en faisant des offres par téléphone.

5.2 Le Formulaire doit être envoyé à Il Ponte au moins 24 heures avant le début de la vente aux enchères : par fax au +39 02.72022083 (pour les ventes aux enchères dans les locaux de Via Pontaccio) ou au +39 02.36633096 (pour les ventes aux enchères dans les locaux de Via Vascello), ou au format pdf par e-mail à l'adresse info@ponteonline.com (ou à l'adresse e-mail du département de référence de Il Ponte résultant du Site ou du catalogue des enchères) en joignant toujours les documents requis dans le Formulaire, et en considérant implicitement comprise l'offre écrite sur la base des enchères.

5.3 Après réception du formulaire et son remplissage correct, Il Ponte contactera l'acquéreur potentiel au numéro de téléphone indiqué dans le Formulaire avant que le lot pour lequel l'acquéreur potentiel a l'intention de faire des enchères téléphoniques ne soit mis en vente.

5.4 L'estimation minimale indiquée dans le catalogue de chaque lot pour lequel des enchères téléphoniques sont prévues doit être d'au moins 100,00 € ; en cas contraire, Il Ponte ne recontactera pas l'acquéreur potentiel et ce dernier ne pourra formuler par téléphone aucune enchère ayant comme objet ledit lot.

5.5 Si, pour quelque raison que ce soit, y compris d'ordre technique, Il Ponte n'est pas en mesure de contacter l'acquéreur potentiel par téléphone, Il Ponte, par rapport à chaque lot indiqué dans le Formulaire, aura le droit de faire des offres au nom de l'acquéreur potentiel jusqu'à un prix d'adjudication égal à l'offre maximale indiquée par l'acquéreur potentiel dans le Formulaire ou, en l'absence de cette offre maximale, au prix de départ du lot.

5.6 Il Ponte n'est en aucun cas responsable du retard ou de la non-exécution des ordres d'achat effectués par téléphone résultant du dysfonctionnement de la ligne téléphonique.

5.7 Les connexions téléphoniques pendant la vente aux enchères seront enregistrées. Le personnel de Il Ponte est en mesure de passer des appels en italien, anglais, français, chinois, espagnol et portugais.

## 6 Enchères en ligne

6.1 Il Ponte communiquera, sur le site internet (au moins 24 heures avant le début de la vente aux enchères) et/ou dans le catalogue de la vente aux enchères, s'il est également possible de faire des offres en ligne, par le biais du site internet ou de sites internet gérés par des tiers.

6.2 Les enchères en ligne sont régies à la fois par les Conditions Générales de Vente, par les présentes Conditions Particulières de Vente, et par les « Conditions complémentaires de soumission d'enchères en ligne » disponibles sur le Site ou sur demande. En cas de divergence entre les Conditions Générales de Vente et les « Conditions complémentaires de soumission d'enchères en ligne », ces dernières prévaudront.

6.3 Pour plus d'informations sur l'inscription à la vente aux enchères et sur la présentation d'enchères en ligne, veuillez consulter le Site.

6.4 En cas de participation à la vente aux enchères et d'enchères formulées par le biais de plateformes et/ou de sites internet autres que la plateforme Il Ponte Live, une commission supplémentaire de 5% sur le prix d'adjudication sera le cas échéant appliquée et due, (veuillez consulter le site internet www.ponteonline.com pour toute autre information), en plus des commissions et frais déjà prévus dans les Conditions Générales de Vente.

## 7 Paiement

7.1 Si le lot est adjudiqué, l'Acquéreur doit payer à Il Ponte le prix d'adjudication du lot, en plus de la commission d'achat égale à 26% (compris la TVA si elle est due) et en plus du paiement de tout autre montant qui pourrait être dû à Il Ponte conformément aux présentes Conditions Générales de Vente (voir aussi § 6.4) et lié à l'attribution du lot (Montant dû).

7.2 L'Acquéreur est tenu de payer le Montant dû dans un délai de dix jours au plus tard à compter du lendemain du jour de l'adjudication.

7.3 Au cas où l'Acquéreur ne paierait pas ou tarderait à payer, en tout ou en partie, le Montant dû dans le délai essentiel susmentionné, Il Ponte pourra résilier la vente aux termes de l'article 1456 du Code Civil italien par simple notification écrite. Dans ce cas, Il Ponte aura droit au paiement d'une pénalité égale à deux fois le montant de la commission d'achat que l'Acquéreur défaillant aurait dû payer, en plus d'éventuels dommages-intérêts plus importants, et pourra conserver les acomptes éventuellement versés par l'Acquéreur.

7.4 Chaque lot peut être payé par chèque bancaire, carte de crédit, carte de débit, virement bancaire et espèces, sous réserve des limites prévues par la loi.

7.5 Le paiement du lot peut être effectué à Milan près les locaux de Il Ponte, 12, Via Pontaccio ou 8, Via Medici del Vascello (selon le lieu de la vente aux enchères) pendant les heures d'ouverture suivantes : du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 (à l'exception des jours fériés en Italie).

7.6 Les cartes de crédit acceptées sont les suivantes : American Express, Diners, Visa et MasterCard. Le paiement ne peut être effectué que par le titulaire de la carte.

7.7 Les coordonnées bancaires pour les virements sont les suivantes : IBAN IT51H083295086000000011517 ; Swift code n° ICRAITRR950 ; bénéficiaire Il Ponte - Casa d'Aste s.r.l. Dans le motif du paiement, veuillez indiquer vos nom et prénom, le numéro du lot et la vente aux enchères.

7.8 Il Ponte se réserve le droit de contrôler l'origine des paiements reçus et de ne pas accepter des paiements provenant de personnes autres que l'Acquéreur.

7.9 Conformément au Décret Législatif n° 231/07 et aux modifications et intégrations suivantes, et dans le plein respect des dispositions du Décret Législatif n° 196/2003 (Code de la vie privée) et du Règlement UE 2016/679, Il Ponte demandera à tous les acquéreurs les données nécessaires aux fins de l'exécution des obligations de vérification adéquate de l'Acquéreur et du bénéficiaire effectif. En cas de demande formelle de la part des Autorités et de l'Administration publique, et dans tout autre cas prévu par la loi, Il Ponte pourra communiquer le nom et les coordonnées de l'Acquéreur.

## 8 Livraison et enlèvement du lot

8.1 Le lot ne sera livré par Il Ponte à l'Acquéreur qu'après le paiement intégral du Montant dû (sous réserve des dispositions différentes du Décret Législatif n° 42/04, y compris

pris celles relatives à la préemption par l'État ; voir également le § 11.4 des Conditions Générales de Vente).

8.2 Il Ponte n'assume pas l'obligation d'expédier le lot faisant l'objet de la vente aux enchères, qui doit être enlevé par l'Acquéreur à Milan près les locaux de Il Ponte, 12, Via Pontaccio ou 8, Via Medici del Vascello (selon le lieu de la vente aux enchères), dans les dix jours suivant le jour du paiement du Montant dû.

8.3 Si l'acheteur ne récupère pas rapidement le lot payé dans les dix jours suivant le paiement ou la réception du certificat de libre circulation et/ou de la licence d'exportation, Il Ponte a le droit de procéder à l'élimination du lot, sous réserve d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Pec. L'Acquéreur reconnaît et accepte qu'en cas d'élimination du lot, il ne pourra exercer aucun type d'action ou de réclamation, par-devant quelque autorité que ce soit, à l'encontre de Il Ponte, qui est donc déchargé de toute responsabilité.

8.4 Si l'Acquéreur charge un tiers de récupérer le lot, celui-ci doit être muni d'une procuration écrite de l'Acquéreur ainsi que d'une photocopie des documents du délégant et du délégataire.

8.5 À la demande expresse de l'Acquéreur, Il Ponte peut organiser, aux frais et aux risques de ce dernier, l'emballage, le transport et l'assurance du lot, sous réserve de la communication et de l'acceptation par écrit des coûts correspondants de la part de l'Acquéreur. L'expédition peut être effectuée par un transporteur mandaté par Il Ponte, sur les instructions de l'Acquéreur, ou mandaté directement par ce dernier, selon les accords.

8.6 En cas de décès, de perte de droits, d'incapacité, de terminaison ou de résiliation, pour quelque raison que ce soit, de l'Acquéreur, dûment communiqué à Il Ponte, ce dernier acceptera de restituer le lot, sous réserve de l'accord de tous les ayants droit de l'Acquéreur, ou conformément aux modalités établies par l'autorité judiciaire.

## 9 Transfert des risques

9.1 Un lot acheté est entièrement aux risques de l'Acquéreur à partir de la première des deux dates suivantes : (i) la date à laquelle l'Acquéreur prend livraison du lot acheté ou (ii) la date à laquelle il paie le Montant dû pour le lot ; si aucune de ces hypothèses n'est remplie, le transfert des risques se produit en tout cas à partir de la date à laquelle le délai de dix (10) jours à compter de l'adjudication du lot a expiré. Par le transfert des risques à l'Acquéreur, ce dernier exonère expressément Il Ponte de toute responsabilité concernant le sort du lot adjudiqué, y compris pour tout dommage, vol, incendie, destruction, perte du lot lui-même (totale ou partielle).

9.2 L'Acquéreur sera indemnisé pour toute perte ou dommage au lot survenu après l'adjudication mais avant le transfert des risques et l'indemnisation ne pourra pas dépasser le Prix d'adjudication du lot, en plus de la commission d'achat perçue par Il Ponte. Il Ponte ne sera en aucun cas responsable de la perte ou de l'endommagement des cadres/verres qui contiennent ou recouvrent des gravures, des peintures ou d'autres œuvres, à moins que le cadre et/ou le verre ne constitue le lot vendu aux enchères.

9.3 Il Ponte ne sera en aucun cas responsable des pertes ou des dommages (totaux ou partiels) subis par le lot adjudiqué : (i) résultant d'une intervention quelconque (y compris les travaux de restauration, les travaux sur les cadres et les travaux de nettoyage) effectuée par un tiers mandaté par qui que ce soit ; (ii) résultant, directement ou indirectement, (a) de changements d'humidité ou de température ; (b) de l'usure normale ou de la détérioration progressive due à des interventions sur l'objet et/ou d'autres événements (y compris les vers et les parasites du bois) ; (c) d'erreurs de manipulation ; (d) de la fissure nucléaire, de la contamination radioactive, des armes chimiques, biochimiques ou électromagnétiques ; (e) d'actes de terrorisme ; (f) de confinements et événements similaires, de dispositions prises par les autorités, de toute autre cause de force majeure indépendante de la volonté de Il Ponte.

## 10 Contrefaçon

10.1 Dans le cas où, après l'adjudication, un lot s'avérerait être une contrefaçon, Il Ponte remboursera à l'Acquéreur qui a demandé la résiliation du contrat de vente - après avoir restitué le lot à Il Ponte - un montant égal au Prix d'adjudication et à la commission d'achat payée, dans les deux cas dans la même devise que celle où l'Acquéreur a payé ces montants. L'obligation de Il Ponte est soumise à la condition que, au plus tard cinq (5) ans à compter de la date d'Adjudication, l'Acquéreur : (i) communique à Il Ponte par écrit, dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date à laquelle il a reçu des informations qui le mènent à penser que le lot est une contrefaçon, le numéro du lot, la date de la vente aux enchères à laquelle le lot a été acheté, et les raisons pour lesquelles l'Acquéreur pense que le lot est une contrefaçon ; (ii) est en mesure de restituer le lot à Il Ponte, libre de toute réclamation ou demande de tiers survenue après la date de la vente, et le lot est dans le même état que celui dans lequel il se trouvait à la date de la vente ; (iii) fournit à Il Ponte des rapports d'au moins deux spécialistes ou experts indépendants ayant une compétence internationale reconnue, expliquant les raisons pour lesquelles le lot est considéré comme une contrefaçon.

10.2 Il Ponte n'est pas lié par les avis fournis par l'Acquéreur et se réserve le droit de demander l'avis d'autres experts à ses propres frais.

10.3 Il Ponte n'effectuera pas de remboursement si (i) la description dans le catalogue était conforme à l'opinion généralement admise par les spécialistes et les experts à la date de la vente ou indiquait que l'authenticité ou l'attribution du lot était contestée ; ou (ii) à la date de publication du catalogue, la nature contrefaite du lot ne pouvait être établie qu'en effectuant des analyses généralement considérées comme inadéquates ou difficiles à réaliser, dont le coût était déraisonnable ou dont on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles endommagent le lot, réduisant ainsi sa valeur. Aux fins du présent article, on entend par contrefaçon, de l'avis raisonnable de Il Ponte, l'imitation d'un lot mis en vente, non décrit comme tel dans le catalogue de vente aux enchères, créée dans le but de tromper sur sa paternité, son authenticité, sa provenance, son attribution, son origine, sa source, sa date, son époque. Un lot ayant fait l'objet d'une restauration ou d'une modification quelconque (y compris un repeint ou un surpeint) ne constitue pas une contrefaçon.

## 11 Exportation hors du territoire de la République italienne. Déclaration d'intérêt culturel

11.1 L'exportation hors du territoire de la République italienne d'un lot peut être subordonnée à la délivrance d'un certificat de libre circulation ou d'une licence d'exportation, conformément aux dispositions des articles 68 et suivants du Décret Législatif n° 42 du 22 janvier 2004 (code Urbani). L'Acquéreur est tenu, pour les lots soumis à la procédure de déclaration d'intérêt culturel (dite « notification ») conformément aux articles 13 et

souvain du Décret Législatif n° 42/2004, de respecter toutes les dispositions de la loi et toutes les autres réglementations spéciales applicables, y compris celles concernant les douanes, les devises, la fiscalité et les espèces protégées. Il incombe exclusivement aux participants à la vente aux enchères et à l'Acquéreur de vérifier les éventuelles restrictions à la circulation et/ou à l'exportation du lot qui les intéresse et, en tout état de cause, du lot adjugé, ainsi que les licences ou certificats requis par la loi, en Italie et dans le Pays de destination, de même que d'accomplir les formalités et obligations prévues par la loi quant à la circulation et/ou l'exportation du lot adjugé, en exonérant expressément Il Ponte de toute obligation et/ou responsabilité.

11.2 La non-délivrance ou la délivrance en retard du certificat de libre circulation et/ou de la licence d'exportation ne constitue pas une cause de résiliation ou d'annulation de la vente, ni ne justifie, de la part de l'Acquéreur, le non-paiement ou le paiement en retard du Montant dû.

11.3 À la demande et aux frais de l'Acquéreur, Il Ponte peut accepter de présenter une réclamation pour obtenir le certificat de libre circulation et/ou la licence d'exportation, à condition que l'Acquéreur ait déjà payé le Montant dû. Le montant que l'Acquéreur doit payer à Il Ponte pour la présentation de la réclamation s'élève à 150,00 € (plus TVA et frais de transport éventuels), pour chaque œuvre faisant l'objet de réclamation. Dans tous les cas, Il Ponte n'assume aucune responsabilité, ni obligation, ni garantie, concernant le succès de la démarche concernée et la délivrance de ce qui a été demandé par l'Acquéreur.

11.4 Chaque lot proposé à la vente aux enchères peut avoir déjà fait l'objet d'une déclaration d'intérêt culturel par le Ministère du Patrimoine et des Activités culturelles et du Tourisme en application de l'article 13 du Code Urbani. Dans ce cas - ou dans le cas où la procédure de déclaration d'intérêt culturel a été engagée en ce qui concerne le lot conformément à l'article 14 du Code Urbani - Il Ponte le signalera dans le catalogue et/ou par le biais d'une annonce du commissaire-priseur avant que le lot ne soit mis en vente. Dans le cas où le lot aurait fait l'objet d'une déclaration d'intérêt culturel préalablement à l'adjudication, le Vendeur déclarera la vente au Ministère compétent conformément à l'article 59 du Code Urbani. La vente sera subordonnée au non-exercice du droit de préemption par le Ministère compétent dans un délai de soixante jours à compter de la date de réception de la déclaration, ou dans le délai plus long de cent quatre-vingts jours visé à l'article 61 alinéa II du Code Urbani. Tant que l'exercice du droit de préemption est en vigueur, le lot ne peut être livré à l'Acquéreur selon les dispositions de l'article 61 du Code Urbani. En tout état de cause, il est entendu que toute déclaration d'intérêt culturel (ou même simplement l'ouverture de la procédure y afférente) qui pourrait intervenir après l'adjudication ne peut affecter ou invalider l'adjudication, ni l'obligation de payer le Montant total et d'une manière générale la vente du lot.

11.5 Le lot marqué du symbole « § » est temporairement sous importation en douane. Il est soumis à la TVA (selon la loi) sur la valeur d'adjudication uniquement pour les acheteurs résidant dans l'UE. Le coût de la clôture de l'importation temporaire en douane, de 300 euros, est à la charge de l'Acquéreur. Il Ponte n'est pas responsable des délais bureaucratiques.

11.6 Le lot marqué du symbole « # » est temporairement sous importation d'œuvres d'art.

## 12. Droit de suite

12.1 Le paiement, éventuellement dû, du « droit de suite » (introduit par le Décret Législatif n° 118 du 13 février 2006, mettant en œuvre la Directive 2001/84/CE) sera effectué par le Vendeur.

## 13. Espèces protégées

13.1 Les certificats Cites sont valables uniquement sur le territoire de l'Union Européenne. Les biens en ivoire, même s'ils disposent du certificat susmentionné, ne peuvent pas être exportés en dehors du territoire de l'Union Européenne.

13.2 Qu'ils aient obtenu ou non un certificat ou une licence d'exportation en vertu des articles 68 et suivants du Code Urbani, tous les lots constitués de parties de plantes ou d'animaux (par exemple : os de baleine, crocodile, corail, tortue), quels que soient leur âge et leur valeur, peuvent nécessiter une licence ou un certificat avant leur exportation et/ou des licences et/ou certificats supplémentaires pour leur importation dans des pays non membres de l'UE. L'obtention d'une licence ou d'un certificat d'importation ne garantit pas l'obtention d'une licence ou d'un certificat pour l'exportation et vice versa. Il Ponte conseille aux acquéreurs potentiels de vérifier leur législation sur les conditions requises en cas d'importation de biens fabriqués ou contenant des espèces protégées dans leur Pays. Avant d'effectuer toute offre, l'Acquéreur a le devoir de s'assurer qu'il est en mesure d'obtenir ces licences/certificats d'importation ou d'exportation, ainsi que tout autre document requis, en exonérant expressément Il Ponte de toute obligation et/ou responsabilité à cet égard.

## 14. Garantie légale de conformité

14.1 Lorsque la loi l'exige, les lots vendus par l'intermédiaire de Il Ponte sont couverts par la Garantie Légale de conformité prévue aux articles 128-135 du Code de la consommation (Garantie légale), le cas échéant.

14.2 La Garantie Légale est réservée au consommateur (c'est-à-dire, conformément à l'article 3, alinéa I, lettre a) du Code de la consommation, la personne physique agissant à des fins étrangères à toute activité entrepreneuriale, commerciale, artisanale ou professionnelle exercée).

14.3 Le Vendeur est responsable vis-à-vis du consommateur d'un défaut de conformité existant au moment de la livraison du produit et qui se manifesterait dans un délai de deux ans à compter de cette livraison. Le défaut de conformité doit être signalé au Vendeur, sous peine de déchéance de la garantie, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il a été découvert. Sauf preuve contraire, les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de six mois à compter de la livraison du produit sont présumés exister déjà à cette date, à moins que cela ne soit incompatible avec la nature du produit ou la nature du défaut de conformité. À partir du septième mois suivant la livraison du lot, il incombera au consommateur de prouver que le défaut de conformité existait déjà au moment de la livraison de celui-ci. Afin de bénéficier de la Garantie Légale, le consommateur doit au préalable justifier de la date d'adjudication et de livraison du lot. Il est donc conseillé au consommateur, aux fins d'une telle preuve, de conserver tout document apte à prouver l'adjudication (par exemple la facture d'achat) et la date de livraison ou d'enlèvement du lot.

14.4 En ce qui concerne la définition du « défaut de conformité », veuillez vous référer

à ce qui est indiqué à l'article 129, alinéa II, du Code de la consommation. Tout défaut causé par des événements accidentels ou résultant de la responsabilité du consommateur ou d'une utilisation du lot différente de l'usage auquel il est destiné est exclu du champ d'application de la Garantie Légale.

14.5 En cas de défaut de conformité dûment signalé dans les délais, le consommateur a droit : (i) à titre principal, à la réparation ou au remplacement gratuit du lot, à son choix, sauf si la solution demandée est objectivement impossible ou excessivement onéreuse par rapport à l'autre ; (ii) à titre subsidiaire (c'est-à-dire dans le cas où la réparation ou le remplacement est impossible ou excessivement coûteux ou si la réparation ou le remplacement n'a pas été effectué dans un délai raisonnable ou si la réparation ou le remplacement précédemment effectué a causé des désagréments considérables au consommateur), à la réduction du Prix d'adjudication ou à la résiliation du contrat, à son choix. La solution demandée est excessivement onéreuse si elle impose des frais déraisonnables au Vendeur par rapport aux autres solutions alternatives qui peuvent être disponibles, compte tenu : (i) de la valeur qu'aurait le bien sans le défaut de conformité ; (ii) de l'importance du défaut de conformité ; (iii) de la possibilité que la solution alternative puisse être appliquée sans inconvénient majeur pour le consommateur.

14.6 Dans le cas où le lot, pendant la durée de validité de la Garantie Légale, manifeste un défaut de conformité, le consommateur peut communiquer la circonstance à Il Ponte aux contacts indiqués à l'article 16. Il Ponte répondra rapidement à la communication du défaut de conformité allégué et indiquera au consommateur la procédure spécifique à suivre.

## 15. Contacts

Il est possible de demander des informations, d'envoyer des communications, de demander de l'assistance ou de soumettre des réclamations, en contactant Il Ponte de la manière suivante :

- par e-mail : à l'adresse [info@ponteonline.com](mailto:info@ponteonline.com) ;

- par courrier : en écrivant à Il Ponte - Casa d'Aste s.r.l., Milan, 12, via Pontaccio (20121)

ou 8, via Medici del Vascello (20138) ;

- par téléphone : au numéro +39 02.863141 (siège situé 12, via Pontaccio) ou bien +39 02.8631472 (siège situé 8, via Medici del Vascello) (numéros de téléphone surtaxés, en service aux jours et heures suivants : Lun.-Ven. 9h00-13h00 ; 14h00-18h00, pour le siège situé 12, via Pontaccio ; 9h00-13h30 ; 14h00-17h30 pour le siège situé 8, via Medici del Vascello, dans les deux cas à l'exclusion des jours fériés en Italie) ;

- par fax : au numéro +39 02.72022083 (siège situé 12, via Pontaccio) ou bien +39 02.36633096 (siège situé 8, via Medici del Vascello) ; Il Ponte répondra aux réclamations présentées dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de ces dernières.

## 16. Juridiction et droit applicable

16.1 Le rapport contractuel entre Il Ponte et l'Acquéreur est régi par le droit italien. En cas de traduction des Conditions Générales de Vente dans une autre langue, les conditions de vente en texte italien prévaudront et resteront valables et contraignantes en cas de conflit avec la traduction dans une langue étrangère.

16.2 Dans le cas d'un Acquéreur consommateur, tout litige relatif à l'application, à l'exécution et à l'interprétation des Conditions Générales de Vente sera soumis à la compétence du tribunal du lieu de résidence ou de domicile élu du consommateur.

16.3 Conformément à l'article 141-sexies, alinéa 3, du Code de la consommation, le cas échéant, Il Ponte informe l'Acquéreur consommateur que, dans le cas où il aurait présenté une réclamation directement auprès de Il Ponte, à la suite de laquelle il n'aurait pas été possible de résoudre le litige ainsi survenu, Il Ponte fournira des informations concernant l'organisme ou les organismes qui utilisent des modes alternatifs de résolution des conflits afin de trouver un règlement extrajudiciaire des litiges relatifs aux obligations découlant d'un contrat conclu sur la base des Conditions Générales de Vente (les entités dites ADR, telles qu'indiquées aux articles 141-bis et suivants du Code de la consommation), en précisant si il entend ou non faire appel à ces entités pour résoudre lui-même le litige.

16.4 Il Ponte informe également l'Acquéreur consommateur de la création d'une plateforme européenne de résolution en ligne des litiges de consommation (dénommée plateforme ODR). La plateforme ODR peut être consultée à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/> ; grâce à la plateforme ODR, l'Acquéreur consommateur pourra consulter la liste des entités ADR, trouver le lien vers le site internet de chacune d'entre elles et entamer en ligne une procédure de règlement du litige dans lequel il est impliqué. En tout état de cause, à l'Acquéreur consommateur est réservé le droit d'intenter une action devant le tribunal ordinaire compétent du litige découlant des Conditions Générales de Vente, quelle que soit l'issue de la procédure de règlement extrajudiciaire des litiges relatifs aux rapports de consommation, en recourant aux procédures visées à la Partie V, Titre II-bis du Code de la consommation.

16.5 L'Acquéreur qui réside dans un État membre de l'Union Européenne autre que l'Italie, peut également accéder, pour tout litige relatif à l'application, à l'exécution et à l'interprétation des Conditions Générales de Vente, à la procédure européenne établie, pour les litiges de moindre importance, par le Règlement (CE) n° 861/2007 du Conseil du 11 juillet 2007, à condition que la valeur du litige n'exécède pas, hors intérêts, droits et frais, 2.000,00 euros. Le texte du règlement est disponible sur le site internet [www.eur-lex.europa.eu](http://www.eur-lex.europa.eu).

## II. Conditions supplémentaires pour la soumission d'offres en ligne

Les présentes conditions supplémentaires pour la soumission d'offres en ligne (Conditions) s'appliquent aux ventes aux enchères pour lesquelles Il Ponte - Casa d'Aste s.r.l., société sise à Milan, 12, via Pontaccio (20121), numéro de TVA et numéro d'immatriculation au Registre des sociétés de Milan 01481220133, capital social entièrement libéré de 34.320,00 euros (Il Ponte), permet la formulation d'offres en ligne par le biais du site [www.ponteonline.com](http://www.ponteonline.com) (Site) ou de sites tiers (Plateformes).

Chaque lot est proposé à la vente par Il Ponte. Les contrats d'enchères conclus en ligne par le biais du Site et/ou des Plateformes sont exclus des dispositions du Chapitre I, Titre III du Décret Législatif n° 206 du 6 septembre 2005, car ils ont été conclus à l'occasion d'une vente aux enchères.

Les présentes Conditions s'ajoutent (et ne remplacent pas) les Conditions Générales de Vente, dont les définitions sont visées aux présentes, et les Conditions Particulières de Vente, mentionnées ci-dessus.

En participant à l'enchère via le Site et/ou les Plateformes, l'enchérisseur accepte d'être lié par les Conditions Générales de Vente, par les Conditions Particulières de Vente et par

les présentes Conditions supplémentaires.

## 1. Instantanéité et irrévocabilité de l'offre en ligne. Exception au droit de rétractation

Pour vous inscrire à la vente aux enchères, vous devez envoyer une copie de votre pièce d'identité en cours de validité à [info@ponteonline.com](mailto:info@ponteonline.com). En cas contraire, il ne vous sera pas possible de vous inscrire à la vente aux enchères. Il Ponte se réserve le droit de refuser ou de révoquer l'inscription à la vente aux enchères à sa seule discrétion. Le processus de présentation d'une offre à travers le Site et/ou la Plateforme est instantané ; l'offre est envoyée dès que l'enchérisseur clique sur le bouton correspondant et est définitive. En soumettant une offre en ligne par l'intermédiaire du Site et/ou de la Plateforme, vous acceptez que l'offre soit définitive et qu'il ne soit pas possible de la modifier ou de la révoquer de quelque manière que ce soit. En outre, suivant l'article 59, alinéa 1, lettre m) du Code de la consommation, si le contrat d'enchère est conclu avec un enchérisseur qui a fait une offre en ligne par le biais du Site et/ou de la Plateforme et qui peut être qualifié de consommateur conformément à l'art. 3, alinéa 1, lettre a) du Code de la consommation, l'Acquéreur ne disposera pas du droit de rétractation, car le mode de vente utilisé est une vente aux enchères publiques, telle que définie par l'article 45, alinéa 1 lettre o) du Code de la consommation. Si l'offre soumise à Il Ponte est la plus élevée, l'Acquéreur s'engage irrévocablement à payer le prix d'achat total, y compris les commissions d'achat, toutes les taxes applicables et tous autres frais.

## 2. Modes de paiement et de livraison

Modes de paiement: se référer à l'article 7 des Conditions Générales de Vente et des Conditions Particulières de Vente de la vente aux enchères spécifique, consultables sur le Site (dans la section Catalogue en ligne de la vente aux enchères spécifique) ou sur demande  
Livraison: se référer à l'article 8 des Conditions Générales de Vente.

## 3. Enchères incrémentielles

Chaque offre incrémentielle apparaîtra sur l'écran du Site et/ou de la Plateforme. Le commissaire-priseur a le droit de modifier les incréments pour les enchérisseurs présents en salle des ventes et par téléphone, mais ceux qui enchérisent par l'intermédiaire du Site et/ou de la Plateforme peuvent ne pas être en mesure d'enchérir pour un montant autre que celui d'une offre incrémentielle tout entière. Toutes les offres aux enchères seront exprimées en euros.

## 4. Responsabilité de l'enchérisseur

Les personnes qui enchérisent par l'intermédiaire du Site et/ou de la Plateforme sont responsables de leur connaissance de toutes les communications et annonces faites lors de la vente aux enchères. Toutes les communications effectuées seront lues par le commissaire-priseur, soit au début, le cas échéant, soit pendant la vente aux enchères, avant que le lot concerné ne soit proposé à la vente. Il Ponte recommande aux personnes qui enchérisent par le biais du Site et/ou de la Plateforme de s'authentifier en se connectant au moins dix minutes avant le début de la vente aux enchères afin de s'assurer qu'elles écoutent toutes les communications effectuées par le commissaire-priseur au début de la vente aux enchères. Tous les avis de modifications relatifs à l'offre du lot en vente (« avis de salle de vente ») et les annonces en salle faites par le commissaire-priseur font partie des présentes Conditions, des Conditions Générales de Vente et des Conditions Particulières de Vente mentionnées ci-dessus.

Il Ponte se réserve le droit de refuser ou de révoquer l'autorisation d'enchérir en ligne par le biais du Site et/ou de la Plateforme, ainsi que de révoquer les privilèges d'enchère lors d'une vente aux enchères.

Les adjudicataires des lots recevront une confirmation de l'adjudication et le relevé bancaire relatif à leur achat après la vente.

## 5. Non-responsabilité de Il Ponte

Il Ponte ne sera pas responsable d'erreurs ou de dysfonctionnements lors de la présentation des offres par le biais du Site et/ou de la Plateforme, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs ou dysfonctionnements causés par : (i) une perte de connexion à Internet ou au logiciel du Site et/ou de la Plateforme par Il Ponte ou le client ; (ii) un dysfonctionnement ou un problème avec le logiciel du Site et/ou de la Plateforme ; ou (iii) une défaillance ou un problème avec la connexion Internet, le réseau mobile ou l'ordinateur du Client. Il Ponte n'est donc pas responsable de toute impossibilité de formuler une offre en ligne ou des erreurs ou omissions en relation avec celle-ci. La participation à la vente aux enchères par le biais du Site et/ou de la Plateforme se fait donc aux risques et périls des enchérisseurs et acquéreurs potentiels, qui assument tous les risques et responsabilités quant à la réception et au succès des offres formulées et/ou à formuler.

## NOTE D'INFORMATION SUIVANT L'ARTICLE 13 du R.G.P.D.

En vertu et aux fins de l'article 13 du Nouveau Règlement sur la Protection des Données (RGPD 2016/679), le Client (dit personne concernée) est informé que :

### 1. Responsable du traitement et autres personnes désignées

Le responsable du traitement des données est Il Ponte - Casa D'aste S.r.l., sise à Milan, 12, Via Pontaccio, en la personne de la directrice, Mme Rossella Novarini, e-mail : [direzione.generale@ponteonline.com](mailto:direzione.generale@ponteonline.com) et que, dans le but de répondre à la personne concernée en cas d'exercice des droits par cette dernière, il est possible de contacter Mme Francesca Conte, e-mail : [francesca.conte@ponteonline.com](mailto:francesca.conte@ponteonline.com).

Le DPO désigné est Programmastudio Spa, en la personne de M. Pasquale Iannone, tél. 02 2829389, e-mail : [privacy@programmastudio.it](mailto:privacy@programmastudio.it).

## 2. Traitements effectués et base juridique

Les données à caractère personnel, fournies librement par le Client à la société en raison de l'activité exercée en vertu de réglementations contractuelles spécifiques, seront traitées de manière licite, loyale, ainsi que conformément aux dispositions du Règlement, aux fins de :

- l'exécution du mandat de vente et/ou la participation aux enchères programmées ;
- aux fins prévues par la législation en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (Décret Legislatif 231/07 et modifications suivantes).

La fourniture des données indiquées ci-dessus est obligatoire pour que le Responsable du traitement puisse mener à bien la tâche qui lui a été confiée. En cas de refus de fournir les données demandées, le Responsable du traitement ne sera pas en mesure d'exécuter les services prévus au contrat, du fait et de la faute du Client concerné.

Les données personnelles telles que l'adresse e-mail, fournie à titre facultatif par le Client à la société en raison d'un consentement spécifique émis par celui-ci, seront traitées de manière licite et loyale, ainsi que conformément aux dispositions du Règlement, dans le but de transmettre des informations, des mises à jour et des nouvelles concernant des enchères ultérieures et/ou des événements futurs.

Pour ce traitement, la société recueillera le consentement par voie électronique et/ou sur papier.

L'image sera prise, au moyen d'un système d'enregistrement vidéo et conformément aux informations régulièrement affichées, dans l'intérêt légitime du Responsable du traitement, c'est-à-dire afin de protéger la sécurité des personnes et les biens de la société.

## 3. Moyens de traitement et mode de conservation des données

Les données traitées (qui peuvent avoir un caractère commun et identifiant) sont actualisées, complètes, pertinentes et non excessives au regard des finalités du traitement.

Ces mêmes données seront traitées, dans le respect de la sécurité et de la confidentialité nécessaires, par les moyens suivants : collecte des données de la personne concernée, enregistrement et stockage de celles-ci à des fins prédéterminées, explicites et légitimes. Ces mêmes données seront traitées à la fois sur papier et par des moyens électroniques et automatisés.

Les données à caractère personnel seront traitées par le Responsable du traitement ainsi que par les employés et collaborateurs autorisés à les traiter.

Les données peuvent être communiquées non seulement aux organismes publics auxquels sont adressées les communications/déclarations objet du présent contrat, mais aussi aux organismes de contrôle en charge, le cas échéant dans le cadre de phases de vérification et de contrôle, relatives à la régularité des obligations.

Les mêmes données, objet de la présente note d'information, peuvent être communiquées à des professionnels et/ou à des collaborateurs du Responsable du traitement en vue de l'exécution de la tâche confiée et aux mêmes fins. D'autre part, les données en question ne seront pas diffusées, au-delà des limites qui y sont spécifiées, sauf indication contraire de la personne concernée, que celle-ci fournira par écrit.

Le responsable du traitement n'a aucune intention de transférer les données objet du présent document vers un pays tiers ou une organisation internationale. Il convient de noter que la sauvegarde externe est également effectuée par une société italienne, donc également tenue de se conformer à la législation sur la confidentialité en question, en utilisant des serveurs situés sur le territoire italien.

Il n'y a pas de prise de décision automatisée.

Enfin, la personne concernée est informée que le Responsable du traitement a mis en place un large éventail de mesures de sécurité pour protéger les données contre le risque de perte, d'abus ou d'altération.

## 4. Période de conservation des données

Les données objet du présent document seront conservées :

- pendant 10 ans (dix ans) à compter de la conclusion du rapport contractuel, pour un traitement sur une base juridique contractuelle ;
- 5 ans à compter de la révocation du consentement au traitement sur une base consensuelle ;
- au plus tard dans les 72 heures, en ce qui concerne le traitement des images de vidéosurveillance.

## 5. Droits de la personne concernée

La personne concernée a le droit :

- de demander au Responsable du traitement la confirmation ou non de la détention de ses propres données personnelles, même si elles ne sont pas encore enregistrées, et de leur communication sous forme intelligible, ainsi que de l'accès aux données personnelles, de leur éventuelle mise à jour ou intégration, de leur rectification ou de leur suppression, de leur transformation sous forme anonyme ou du blocage de celles traitées en violation de la loi, la limitation des traitements la concernant ou de s'opposer à leur traitement, ainsi que le droit à la portabilité des données. Elle a également le droit d'obtenir l'indication de l'origine des données personnelles, de leur finalité et des modalités de traitement, ainsi que de la logique appliquée dans le cas d'un traitement effectué à l'aide d'outils électroniques ;
- de s'opposer également en tout ou partie au traitement des données la concernant à des fins d'envoi de matériel publicitaire, de vente directe ou d'études de marché ou de communication commerciale ;
- de retirer son consentement à tout moment, sans préjudice de la licéité du traitement effectué en raison du consentement donné avant le retrait, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.